

AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2026 – TEMP 94

Demande présentée le : 18 août 2026
Par : monsieur BOUVIER Alexandre
Demeurant à :
Au bénéfice de : famille TEISSEDOU
Adresse : 43 rue Blanche Pierre à JUZIERS (78)
Surface occupée : un échafaudage

Le Maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79

ARRETE

Article 1 : Monsieur BOUVIER Alexandre est autorisé à occuper la voie publique (trottoir), sis 43 rue Blanche Pierre à JUZIERS (78) afin d'installer un échafaudage pour la réparation de la toiture :

du lundi 21 septembre au vendredi 16 octobre 2026

Article 2 : Ces travaux nécessiteront :

- Information par le demandeur des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrasés par la gêne occasionnée.
- Traversée obligatoire des piétons
- Dispositif anti chute d'objets

Article 3. Monsieur BOUVIER Alexandre est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4. Monsieur le commissaire de police, la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Notification sera faite à l'intéressé.

A JUZIERS, le 27 août 2026

Le Maire, Cédric GUILLAUME

